

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 10 FEVRIER 2025 (20H00)**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi dix février à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Martine MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mme MARTIN Martine, MM HEBERT Gaston, BUSSY Béranger, Mme TEXIER Monique, MM. LINOT Yannick, Romain HOUDAILLE, Mmes LAROSE Catherine, DESNOS Nathalie, M. ISABEL Jean-Pierre.

Etais absente excusée : Mme Vanessa LEVANNIER (pouvoir à Mme LAROSE)  
Etais absent non excusé : M. Patrick SAYER.

Madame Nathalie DESNOS a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance transmise par mail à chaque conseiller est approuvé et signé.

#### **I EGLISE – Avancement du diagnostic édifice avec architecte DSA**

Madame le Maire rappelle la discussion de la dernière séance concernant le projet de restauration de la maçonnerie intérieure au niveau du chœur et de l'arche triomphale et la proposition de participation financière de la société LOV Group (Haras du Quesnay) qui a été confirmée oralement récemment.

Elle rappelle qu'il avait été décidé de demander à Monsieur Charles DELCOURT, architecte spécialisé des bâtiments patrimoniaux type églises de réaliser un diagnostic sur la structure du bâti (avec des drones et des outils numériques), vu la fissure apparente sur l'ensemble du chœur au niveau de la voûte ; Ce diagnostic permettra ensuite de pouvoir programmer les travaux nécessaires à entreprendre et de pouvoir présenter un projet à la société LOV Group.

Aussi elle présente les premiers éléments mis en évidence par l'étude :

- Au niveau de la maçonnerie et de la toiture entre le chœur et la nef, il y a des fissures qui laissent craindre des infiltrations d'eau sur le bâti.
- A priori, l'église s'est affaissée, mais apparemment le bâti ne bouge plus
- la polychromie de l'arche triomphale ne semble pas présentée beaucoup d'intérêt
- Il faudra prévoir le déplacement et la restauration des menuiseries (bancs des Charitons, petits autels latéraux en bois fruitier ....)

Monsieur Delcourt analyse aussi les 2 devis polychromie maçonnerie intérieure établis pour le chœur et l'arche triomphale. Madame Albendea est revenue avec lui à l'église pour apporter des précisions à son devis.

## **II TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE - demande subvention APCR 2025**

Madame le Maire rappelle le devis estimatif s'élevant à 241 351.75 € HT soit 289 622.10 € TTC pour un programme de travaux de voirie communale (2593 ml + placette entre RD45d et le chemin des Sources + assainissement pluvial devant l'entrée de la cour de la mairie) à programmer en 2024 et en 2025.

Sur conseil de Monsieur le sous-Préfet, nous avions prévu réaliser ce projet de travaux en 2 tranches, comme suit :

En 2024, chemins dit des Monts et des Sources sur 615ml

en 2025, chemin du Calvaire, chemin du Manoir et assainissement pluvial parkings.

Or, en 2024, la subvention DETR pour la 1<sup>ère</sup> tranche n'a pas été notifiée et ainsi nous n'avons pas engagé les travaux.

Aussi, sachant que nous pouvons commencer les travaux à l'obtention de l'attestation de complétude du dossier, elle propose de réaliser les 2 tranches de travaux en 2025. Et de déposer les demandes de subventions pour la 2<sup>ème</sup> tranche auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et auprès du Département dans le cadre de l'APCR pour l'assainissement pluvial.

D'autre part, elle précise que la commune évidemment devra avoir recours à l'emprunt (environ 150 000 €).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour déposer les demandes de subventions DETR et APCR pour la 2<sup>ème</sup> tranche de ce projet.

En attendant le lancement des travaux au 2<sup>ème</sup> semestre, il est prévu une corvée de rebouchage des trous apparus dans plusieurs chemins.

## **III TRAVAUX VOIRIE 2025 – MAITRISE D’ŒUVRE**

Vu le montant des travaux de voirie (environ 300 000 € TTC), il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre pour préparer et gérer la consultation des entreprises pour ce chantier, voire aussi suivre le chantier.

Madame le Maire présente la proposition de Projetudes, Monsieur Chapron pour cette mission, qui s'élève à :

- Dossier Consultation des entreprises (appel d'offres) 3 550 € HT soit 4 260 € TTC
- Suivi du chantier 6 000 € HT soit 7 200 € TTC

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de retenir la proposition pour la mission consultation des entreprises.

#### **IV ANIMATIONS A VENIR et DATES A RETENIR**

- **Repas des Seniors** : **samedi 8 mars 2025 au Restaurant « le Vieux Tour » à Canapville.** Le conseil choisit le menu pour tous les convives. Les invitations ont été distribuées aux habitants âgés de 62 ans et plus.

- **Fête des Voisins** : **prévu le samedi 24 mai en soirée.**

Monsieur Linot étant absent à cette date, nous prévoyons une randonnée sans l'âne. Madame le Maire émet l'idée de faire venir un jazz band de l'Harmonie Municipale de Pont-L'Evêque

- **Concert de la chorale de l'école de musique à l'église le samedi 5 avril**

- **AG de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Glanville : mardi 25 mars à 18h30**

- **Balade du jeudi organisée par l'office du tourisme Terre d'Auge : jeudi 17 juillet**

- **Dates des conseils municipaux pour la préparation et vote du budget communal : lundi 17 mars et lundi 31 mars 20h00.**

#### **V URBANISME**

Madame le Maire informe des demandes d'urbanisme suivantes :

- Déclaration préalable pour remplacement fenêtres et portes habitation
- Permis de Construire de M. ESTEVES pour extension habitation de l'exploitant
- Permis de Construire de M. TOURET pour une serre
- Permis de Construire de Mme MUULS pour suppression d'une porte et création d'une fenêtre

Pour info, le Permis de Construire de la SCI LE QUESNAY IMMO pour la création espace Bien-Etre vient d'être accordé.

#### **VI QUESTIONS DIVERSES**

- **Adhésion à l'Union Amicale des Maires du Calvados** : Le conseil décide l'adhésion de la commune à L'UAMC. La cotisation annuelle s'élève à environ 100 €.

- **Lutte contre les frelons asiatiques 2025** : Monsieur Linot, référent communal pour les frelons asiatiques, donne le compte-rendu des diverses réunions (ANC et GDS) auxquelles il a participé. Il explique que les avis divergent concernant les types et le nombre de pièges de printemps par commune. Il explique les répercussions qui en découlent sur la bio-diversité ..... Monsieur Linot préconise pour Glanville de recommencer le piégeage de printemps avec le piège préconisé par GDS et de les mettre près des ruchers.

**- Voirie communale Etat des lieux :** Suite aux phénomènes climatiques pluvieux importants de ces dernières semaines, le conseil engage un débat sur les dégradations sur la voirie communale (chemin dit des Monts, chemin de Longueline ....).

**- HAIE Jardin du logement mairie :** Monsieur Linot présente le devis de l'Association Bossy Cevert pour l'arrachage et la plantation d'une nouvelle haie d'un montant de 14 200 € à charge de la commune. Sachant que la propriété voisine va installer une clôture poteaux béton avec plantations de son côté, le conseil ne souhaite pas replanter, mais mettre juste une clôture grillagée

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.

Affiché le 14 février 2025 à la porte de la mairie.

Le Maire  
Martine MARTIN.